

# REGLEMENT PARTICULIER – 13<sup>ème</sup> BADILOIRE

## 11 et 12 Mai 2019

Le tournoi se déroulera selon les règles de l'I.F.B. et de la FFBAD, en vigueur au moment du tournoi (Règlement Général des Compétitions).

1 – Le tournoi a été autorisé par la ligue des Pays de la Loire sous le n : 18.PDLL.49/TI.F./002 Le Juge-Arbitrage sera assuré tout au long du tournoi par Marielle FALOUR.

2 - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés juniors, séniors et vétérans des catégories N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12 à J-15 avant le tournoi. Il est aussi ouvert aux joueurs licenciés minimes 2 et cadets pour les catégories N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12 à J-15 avant le tournoi. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et ne doit pas faire l'objet d'une suspension.

3 – Les tableaux proposés sont établis en fonction des points des classements des joueurs. Dans ce cas, les tableaux seront les suivants : Série Top 1, Top 2 , Top3, Top4... Un joueur ne peut s'inscrire que sur deux tableaux (la combinaison Simple - Mixte n'est pas autorisée, seules les combinaisons Double - Mixte ou Simple - Double sont possibles).

4 -Pour chaque tableau, le nombre de joueurs est limité. En cas de dépassement du nombre de joueurs par tableau, une liste d'attente est constituée en tenant compte des critères suivants :

- Homogénéité du nombre de joueurs par tableaux en fonction de leur niveau.
- Ordre d'arrivée de l'inscription complète et payée, cachet de la poste faisant foi.
- Paiement effectif des droits d'engagement

5 - Les différentes catégories pourront être revues en accord avec le Juge-Arbitre dans le but d'avoir les tableaux les plus homogènes possibles en nombre de joueurs et en niveau de jeu.

6 – Les tableaux seront constitués par poule de 3 ou 4 joueurs / paires avec 2 sortants par poule. En fonction du nombre d'inscrit et sous réserve d'accord du Juge-Arbitre, un tableau pourra être joué avec une poule unique de 5 joueurs / paires.

7 – Après la date du tirage au sort, aucun remboursement des droits d'engagements ne sera effectué si le forfait n'est pas justifié. Le justificatif devra être envoyé dans les 5 jours suivant le tournoi à la Ligue de Badminton des Pays de la Loire (101 rue Dupetit Thouars / 49 000 ANGERS)

8 – Dès son arrivée au Gymnase, chaque joueur doit se présenter à la table de pointage pour signaler son arrivée.

9 – Les joueurs sont convoqués 60 minutes avant leur match (30 minutes pour le premier tour) et par conséquent, ils peuvent être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'heure prévu du match.

10 – Le temps d'échauffement sera de 3 minutes à compter de l'annonce du match par la table de marque. Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à leur match. Tout joueur non présent au 3<sup>ème</sup> appel de son nom pourra être déclaré forfait.

11 – Le temps de repos des joueurs entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum. Ce temps de repos pourra être réduit avec l'accord des intéressé(e)s.

12 – Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle (RSL n°3).

13 – Les matchs se joueront en auto-arbitrage. Pour les finales, un scoreur ou arbitre pourra être désigné. Les finales N3 seront arbitrées par des arbitres officielles.

14 – La tenue vestimentaire des joueurs doit être conforme aux règles du badminton.

15 - L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

16 – Le joueur qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions éventuelles auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral. Le juge-arbitre peut prononcer la disqualification de tout joueur qui ne respecterait pas le règlement.

17 – Tout volant touchant les infrastructures fixes du gymnase sera compté faute sauf au service ou il pourra être engagé deux fois par service.

18 – Les têtes de série seront désignées par l'organisateur et le juge-arbitre en fonction du CPPH à J-15.

19 – La feuille d'inscription devra impérativement être envoyée (cachet de la poste faisant foi) le samedi 27 avril 2019 au plus tard. Le tirage au sort sera réalisé le samedi 04 mai 2019.

20 – Les convocations seront transmises par email et mise en ligne sur le blog [www.badminton-gemmois.fr/](http://www.badminton-gemmois.fr/) à partir du Mardi 7 mai 2019. .

21 – Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.